

Neuf millions de Français se considèrent « handicapés ».
Détour par des vies pas comme les autres.

Qui est concerné ?

1,8 million de personnes qui ont entre 15 et 64 ans ont un handicap reconnu par l'administration. Mais attention, cela ne veut pas dire qu'elles sont dans un fauteuil roulant. Les autres (7,2 millions) sont des personnes âgées voire très âgées, dont les capacités physiques se réduisent.

LE HANDICAP

UN PARCOURS SEMÉ D'OBSTACLES

LES QUATRE GRANDS TYPES DE HANDICAPS

HANDICAP MOTEUR

Difficulté ou impossibilité de se déplacer, de changer de position, de prendre et de manipuler des objets, causée par l'immobilité des jambes, des bras, des mains...

HANDICAP AUDITIF

Concerne les personnes sourdes ou qui n'entendent pas bien.

HANDICAP VISUEL

Concerne les personnes aveugles ou qui ne voient pas bien.

HANDICAP MENTAL

Difficulté à comprendre, à apprendre et utiliser des connaissances pour raisonner.



Merci la loi !

L'Etat veille par des lois à ce que les personnes handicapées aient les mêmes droits que les autres. Par exemple, en 1909, on avait déjà créé quelques classes spéciales dans quelques écoles. Parmi les lois récentes, on peut citer :

- La loi du 10 juillet 1987, qui oblige les entreprises d'au moins 20 salariés à employer au moins 6 % de handicapés.

- La loi du 11 février 2005, qui prévoit de financer la création de plusieurs milliers de places en institutions spécialisées, des aménagements pour rendre accessibles les bâtiments et les transports en commun aux personnes handicapées, ainsi que le versement d'aides financières pour l'équipement d'un logement, l'achat d'un fauteuil roulant ou encore l'emploi d'une aide à domicile.

JEU

Repère, en te promenant, au moins cinq difficultés que pourrait rencontrer un handicapé, en fauteuil ou non.

- ① Où ? (école, mairie, rue)
- ② Quoi ? (escaliers, portes, sièges)
- ③ Pourquoi ?
- ④ Imagine tes solutions

COMMENT EST-ON RECONNU COMME HANDICAPÉ ?

Les personnes handicapées doivent faire une demande auprès de l'une des Maisons départementales des personnes handicapées* qui dresse un bilan et établit un « plan personnalisé de compensation ». Ce plan propose des aides et des services aux personnes handicapées en fonction de leurs besoins, par exemple pour aménager leur logement, trouver du travail, etc.

Les handicapés au travail

Sur les 1,8 million de personnes handicapées en âge de travailler, seulement 650 000 travaillent. Les entreprises sont nombreuses à préférer payer une taxe, plutôt qu'à remplir le quota légal des 6 % de handicapés dans leurs effectifs. Bien sûr, certaines tâches ne peuvent pas être accomplies par les personnes handicapées. Mais on refuse les personnes handicapées dans certains emplois qu'elles pourraient pourtant occuper. Être handicapé ne veut pas dire être incompetent. Du coup, les handicapés sont deux fois plus nombreux à être au chômage que le reste de la population : environ 20 % contre 9 % en moyenne. Ceux qui occupent un travail sont le plus souvent employés dans les secteurs les moins qualifiés : 80 % des travailleurs handicapés sont soit ouvriers, soit employés. 3 % seulement sont cadres.



Plaisirs limités

Les personnes handicapées sont deux fois plus nombreuses à ne pas assister à des spectacles (théâtre, cinéma, concerts, matchs sportifs) que le reste de la population : 25 % contre 13 %. Une personne handicapée sur quatre ne part pas en vacances. S'ajoutent les difficultés financières de ces personnes qui appartiennent en majorité aux catégories sociales défavorisées. Même si les jeux paralympiques favorisent l'image de la participation des handicapés à la compétition sportive, seule une très petite partie de la population est concernée : 66 216 personnes handicapées pratiquent un sport, soit à peine 4 %.

200 000 ENFANTS HANDICAPÉS VONT À L'ÉCOLE

Selon leur handicap, les enfants handicapés ont besoin de matériel particulier (des manuels en braille* pour les non-voyants par exemple), d'aménagements adaptés des bâtiments (ascenseur, plans inclinés pour les fauteuils roulants), ou encore de personnes qui les aident à écrire, ou pour les malentendants, qui peuvent leur traduire les cours en langue des signes*. Mais toutes les écoles ne sont pas équipées. Les Instituts médicaux pour enfants qui accueillent les enfants handicapés le midi, après l'école pour l'aide aux devoirs, et leur proposent des séances de rééducation*, sont peu nombreux.



Dans la vie de tous les jours

Même si des efforts sont faits dans les logements qui se construisent aujourd'hui, certaines portes dans les maisons ou appartements sont trop étroites pour le passage de personnes en fauteuil. Alors que la maison est un lieu où chacun devrait se sentir à l'aise, pour les personnes handicapées, elle se transforme souvent en véritable parcours d'obstacles. Dans la rue, ce n'est pas mieux. Les bus, les trains, les trottoirs, les bâtiments ne sont pas adaptés aux déplacements des personnes handicapées. En général, les distributeurs automatiques de billets dans la rue, ou encore les guichets des cinémas et des théâtres, sont encore bien trop haut pour les personnes en fauteuil roulant.

Agir

Améliorer le quotidien des personnes handicapées est utile à tous. Chacun peut se retrouver, à un moment de sa vie, définitivement ou pas, en situation de handicap. Tous ceux qui se sont cassé une jambe le savent. Un jour ou l'autre, chacun finit par décliner physiquement et a besoin de soutien. En finançant des aménagements spéciaux, l'Etat ou les collectivités permettent aux personnes handicapées d'être mieux intégrées dans la société. En étant plus visibles, le regard que la population porte sur elles changera : elles paraîtront moins différentes, moins « anormales ».

LE HANDICAP FRAPPE D'ABORD LES MOINS FAVORISÉS



Parmi les ouvriers et les employés, on compte plus de personnes handicapées que chez les cadres. Pourquoi ? Parce que les ouvriers, qui travaillent plus dur, ont plus de risques d'accidents du travail. Ils ont aussi plus de difficultés à se soigner. Quand on a des faibles revenus*, la vie est encore plus dure quand on est handicapé, car on n'a pas les moyens de financer les aménagements de son logement, de se payer des aides à domicile par exemple.

Le système de santé en France est l'un des meilleurs au monde. Et pourtant tout le monde n'arrive pas à avoir des soins de qualité. Pourquoi ?

La santé pour tous, tous pour la santé !

« Toute personne a droit à un niveau de vie suffisant pour assurer sa santé, son bien-être et ceux de sa famille, notamment pour l'alimentation, l'habillement, le logement, les soins médicaux. »
(Déclaration universelle des droits de l'homme - 1948)*

RICHE ET BIEN SOIGNÉ

OU PAUVRE ET MALADE ?

La Sécurité sociale

L'égalité face à la santé, tout le monde est pour. Depuis très longtemps, la société aide les plus pauvres à se soigner. Personne ne trouve normal que l'on puisse rester malade parce qu'on n'a pas assez d'argent pour payer le médecin ou les médicaments. Le rôle principal de la Sécurité sociale est de protéger les personnes contre les risques de la vie, comme tomber malade, avoir un accident... L'Assurance maladie fait partie de la Sécurité sociale : chaque citoyen cotise* pour que les soins et les médicaments soient remboursés ou pour que ceux qui ne peuvent plus travailler puissent toucher des indemnités*.

La mutuelle

La Sécurité sociale ne rembourse pas tous les frais de santé. Si l'on ne veut pas payer trop soi-même et être bien remboursé, il est possible de cotiser* à une « mutuelle », ou une « assurance complémentaire santé ». En cas de problème, la mutuelle finance le complément. Mais il existe de grandes inégalités dans ce domaine. Pour tenter de les réduire, la « couverture maladie universelle » (CMU) a été mise en place pour les plus pauvres ainsi qu'une aide pour la mutuelle. Ceux qui travaillent dans des grandes entreprises obtiennent souvent une aide pour cela. Mais il reste encore beaucoup de personnes qui ne sont pas assez riches pour se payer une « bonne » mutuelle, qui rembourse bien les soins. En cas de problème, ils ne sont pas aussi bien soignés que les autres.

Attention aux dépassements d'honoraires !

Certains médecins font payer les consultations plus cher que les tarifs fixés par la loi, cela s'appelle des « dépassements d'honoraires ». Par exemple, le prix de base d'une consultation chez un médecin en France est de 23 €. L'assurance maladie la rembourse à hauteur de 70 %, soit 16 €. Certains médecins ont des tarifs qui dépassent les sommes remboursées. Tout le monde ne peut pas se permettre de payer la différence.

**ÊTRE BIEN
SOIGNÉ COÛTE
CHER**

15 % de la population française déclare avoir renoncé à des soins pour des raisons financières. Principalement, il s'agit de ce qui est mal pris en charge par l'Assurance maladie : les soins des dents, les lunettes...